

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DES REFORMES ADMINISTRATIVES ET
DE LA PROMOTION DE LA FEMME.

Décret n° _____/MFPRAPF/DGFP/DPME-SR
portant intégration, nomination, titularisation, à titre
exceptionnel et versement de certains candidats dans
les cadres des services sociaux (enseignement) ; en
tête : Monsieur MALELA Albert

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA PREVISION ET DE LA
MAITRISE DES EFFECTIFS

(Régularisation)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VISAS :

Vu l'acte fondamental ;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 63-81/FP-BE du 26 mars 1963, fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires ;

Vu le décret n° 67-50/FP-BE du 24 février 1967, réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;

Vu le décret n° 67/304/MT-DGT du 30 septembre 1967 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A de l'enseignement secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64-165 du 22 mai 1964 fixant le statut commun des cadres de l'enseignement ;

Vu le décret n° 91-049 du 05 mars 1991, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n° 94-769 du 28 décembre 1994, portant suspension des effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un reclassement, d'un avancement, d'une révision de situation administrative ou de toute autre promotion ;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998, portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 99-50 du 3 avril 1999, portant versement des agents civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté n° 2087-FP du 21 juin 1958, fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu la note de service n° 1312/MEPS-CAB/DGAS/DPAA du 19 novembre 1991 portant recrutement des intéressés en qualité de volontaire de l'enseignement ;

Vu les dossiers de candidature constitués par les intéressés ;

DECRETE :



[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

2

Article 1 : Les candidats ci-après désignés, titulaires du certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement dans les lycées (CAPEL), obtenu à l'Université Marien NGOUABI, sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (enseignement), nommés au grade de professeur certifié des lycées stagiaire, indice 830, titularisés exceptionnellement au 1^{er} échelon, indice 830, ACC = 1 an et mis à la disposition du ministère de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, chargé de la recherche scientifique, selon le tableau ci-dessous :

N°	Noms et Prénoms, date et lieu de naissance	Date d'intégration	Date de titularisation	Option du diplôme
1-	MALELA (Albert), né le 16 juillet 1959 à Kimbouala	25 janvier 1992	25 janvier 1993	Histoire Géographie
2-	NDZIONA MFIKA (Gaëtan), né le 7 août 1962 à Brazzaville	25 février 1992	25 février 1993	Anglais
3-	NDOULOU (Christine), née le 7 mars 1957 à Brazzaville	23 décembre 1991	23 décembre 1992	Anglais
4-	ELENGA (Gilbert), né le 1 ^{er} avril 1963 à Massali	9 novembre 1992	9 novembre 1993	Anglais
5-	NDEDI-MALONDA (Maurice), né le 13 mai 1965 à Kiniati	17 février 1992	17 février 1993	Sciences naturelles
6-	KONO (Richard Emmanuel), né le 27 décembre 1962 à Brazzaville	20 janvier 1992	20 janvier 1993	Histoire Géographie
7-	IBARESSONGO (Valentin), né le 20 octobre 1963 à Mapémé	11 février 1992	11 février 1993	Histoire Géographie
8-	NABATADILA (Jérôme), né le 8 décembre 1963 à Jacob	24 décembre 1991	24 décembre 1992	Histoire Géographie
9-	MBADUKULU-MANDIMBA (Thomas), né le 26 janvier 1963 à Kizeka	3 juin 1992	3 juin 1993	Anglais
10-	NGATSE (Jean-Yves), né le 18 mars 1964 à Sembé	18 décembre 1991	18 décembre 1992	Philosophie
11-	MPOUSSOUKOU (Sylvain), né le 12 juillet 1963 à Mouyondzi	13 janvier 1992	13 janvier 1993	Français
12-	MAKITA (Jécolia), née le 1 ^{er} mai 1964 à Omoyé	3 février 1992	3 février 1993	Histoire Géographie
13-	MATSIONA (Jean Didier), né le 26 juin 1965 à Brazzaville	19 février 1992	19 février 1993	Français
14-	BANZOUZI (Sébastien), né le 20 janvier 1961 à Linzolo	28 janvier 1992	28 janvier 1993	Français.

Article 2 : Les intéressés sont versés dans les cadres de la catégorie I, échelle 1, 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 850, ACC = 1 an, pour compter des dates respectives de titularisation, en application du décret n° 99-50 du 03 avril 1999 susvisé.

Article 3 : Conformément au décret n° 94-769 du 28 décembre 1994 susvisé, le versement et la titularisation ne produiront aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Article 4 : Le présent décret qui prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et de la solde pour compter du 1^{er} janvier 2000, sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Brazzaville, le 1^{er} Décembre 2000

Denis SASSOU NGUESSO

Par le Président de la République,

La ministre de la fonction publique, des réformes administratives et de la promotion de la femme,

Jeanne DAMBENDZET



Le ministre de l'économie, des finances et du budget,

Mathias DZON

Le ministre de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur chargé de la recherche scientifique,

Pierre NZILA



AMPLIATIONS :

- JORC 1
- DGFP/DPME 3
- MFPRAPF/SST 3
- DGB 3
- DGCF 2
- MEPSSRS 2
- DPAA 2
- INTERESSES 14
- DOSSIERS 42
- SGC/BC 2/74

Culsey